



NOUS SOUTENIR EN QUELQUES CLICS

5min

SOUTENEZ

la formation et l'inclusion des jeunes et adultes en situation de handicap grâce à la **TAXE D'APPRENTISSAGE**

L'APEI DU LIBOURNAIS ACCOMPAGNE :

474 personnes en situation de handicap intellectuel.

Nos établissements formateurs :

L'ESAT de la Ballastière (Libourne). N° SIRET : 781 931 514 001 16

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux, chargés d'accompagner des adultes en situation de handicap en les formant à des métiers diversifiés et adaptés. Notre ESAT de la Ballastière propose des ateliers à caractère professionnel : espaces verts, blanchisserie industrielle, prestation en entreprise, conditionnement, assemblage mécanique, menuiserie et vidéo.

L'IME de Saint-Émilion. N° SIRET : 781 931 514 000 33

Les Instituts Médico-Éducatifs (IME) sont des lieux accueillant, en internat ou en externat, des enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle, de Troubles du Spectre Autistique et/ou de polyhandicap, qui nécessitent un accompagnement éducatif et des soins spécialisés. L'IME de Saint-Émilion développe l'autonomie, les connaissances, les savoir-faire et la socialisation des enfants pour favoriser leur intégration dans tous les domaines de la vie.

Les ESAT et l'IME de l'APEI du Libournais forment des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap psychique, mental ou avec autisme. Ces établissements formateurs permettent à nos bénéficiaires de développer les compétences et les capacités nécessaires à l'exercice d'un métier.



Qu'est ce que la Taxe d'Apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage permet de financer, par les entreprises, les dépenses d'enseignements ainsi que des formations technologiques et professionnelles.

La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Seul impôt pour lequel le législateur laisse aux entreprises une totale liberté d'attribution

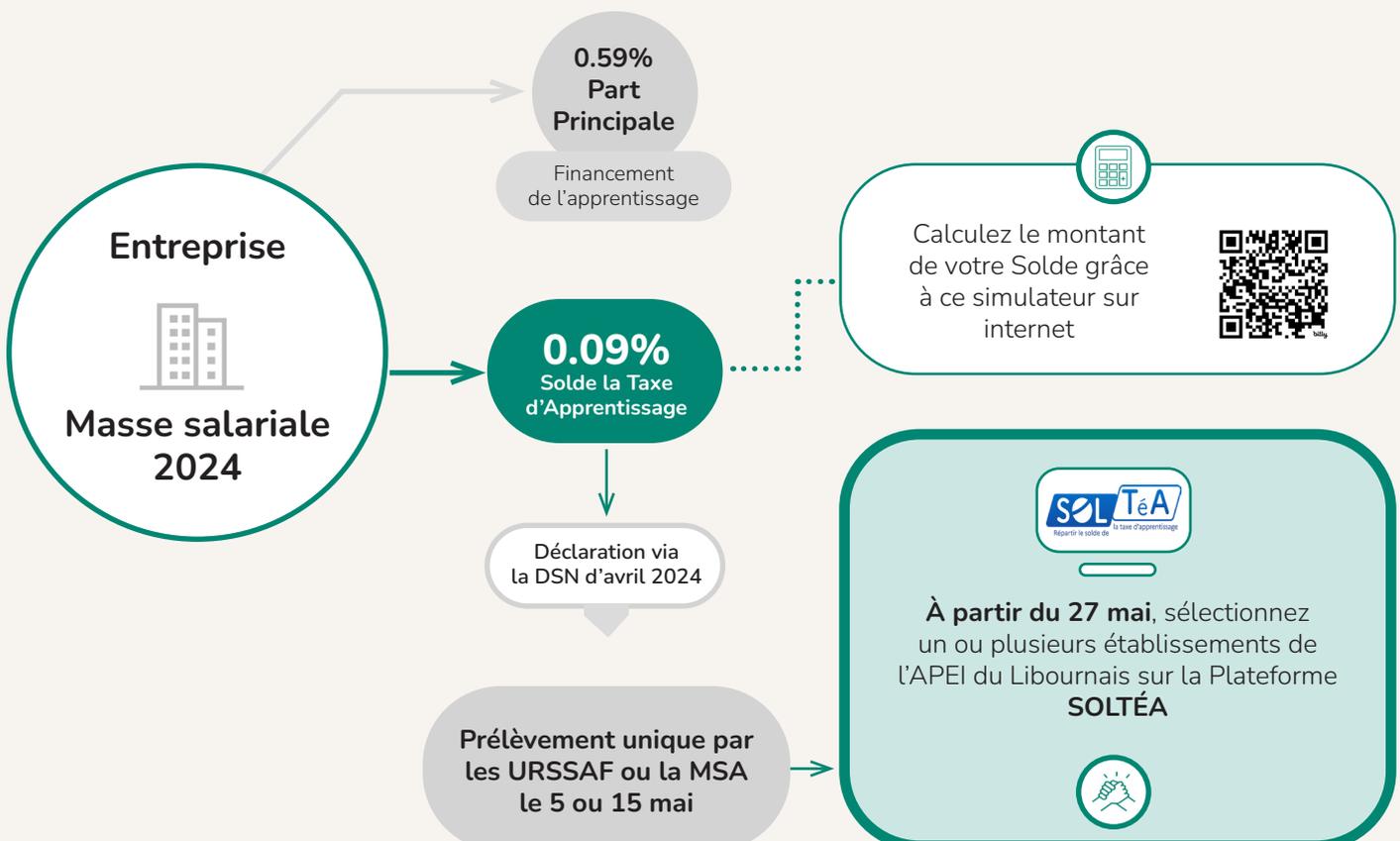
À quoi sert la Taxe d'Apprentissage ?

La contribution que vous choisissez d'attribuer à l'un de nos établissements formateurs permettra aux adolescents et adultes accompagnés par nos IME et ESAT d'évoluer dans leur parcours grâce au financement de projets et d'équipements :

- aménagement d'ateliers pour faciliter l'apprentissage,
- achat de matériel informatique et d'outils en lien avec les métiers proposés,
- achat d'instruments pédagogiques (supports de formation...),
- financement de formations...

Nous avons besoin de vous car plus nos objectifs d'inclusion sont forts, plus les sommes à engager sont importantes. En résumé : plus le matériel est spécialisé, plus il coûte cher.

Taxe d'Apprentissage 2024

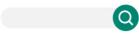




COMMENT NOUS SOUTENIR EN QUELQUES CLICS ?

Après avoir déclaré votre masse salariale 2024 auprès des URSSAF ou de la MSA via la DSN d'avril (exigible le 5 ou le 15 mai), vous pourrez sélectionner le ou les établissements bénéficiaires de votre Solde grâce à la Plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations : SOLTÉA.

Tuto : Comment contribuer ?

-  **À partir du 27 mai et jusqu'au 4 octobre**, vous aurez accès à la Plateforme SOLTÉA : www.soltea.education.gouv.fr
-  **Connectez-vous** sur la plateforme via vos identifiants Net Entreprises (si vous n'en avez pas, contactez-nous pour savoir comment les obtenir).
-  **Sur le moteur de recherche**, saisissez le SIRET ou le nom de l'établissement formateur (que vous retrouverez sur ce dépliant) et **sélectionnez l'établissement**. Nous pouvons aussi, sur demande, vous envoyer par e-mail le lien SOLTÉA de la fiche établissement souhaitée.
-  **Fléchez votre Solde et attribuez le pourcentage** que vous souhaitez à l'établissement sélectionné. Il est possible de répartir votre solde entre un ou plusieurs établissements de l'association.
-  Après validation de votre choix, **envoyez-nous un e-mail à : accueil@apeilib.fr** afin de nous informer de votre attribution en nous indiquant le nom et SIRET de votre entreprise. Ainsi, si vous le souhaitez, nous pourrions vous tenir informés des projets que nous concrétiserons grâce à votre soutien. Également si vous nous en donnez l'autorisation, nous vous citerons sur nos réseaux sociaux et site internet dans la liste de nos mécènes.

